

21.03.2005 – 13:36 Uhr

Protestation de l'Union syndicale suisse et de la Confédération internationale des syndicats libres à l'adresse de la Colombie

Berne (ots) -

La Colombie continue d'être le pays du monde le plus hostile aux syndicalistes ! C'est ce qu'a déclaré Jean-Claude Prince, secrétaire central de l'Union syndicale suisse, au vice-président colombien, M. Francisco Santos Calderon, lors d'un entretien qui a eu lieu la semaine dernière à Genève, en présence de Mme l'ambassadrice de Colombie à Berne, Elena Echavarria, et de la vice-directrice du bureau de Genève de la Confédération internationale des syndicats libres, Mme Raquel, Raquel Gonzalez.

Depuis 1990, plus de trois mille syndicalistes ont été assassinés en Colombie, quasiment en toute impunité puisque sans suite pour 95 % des cas ! Et depuis peu la violence s'étend aux membres de leur famille. Bien que la liberté syndicale soit expressément garantie par la Constitution, le droit de grève et la négociation collective ont été restreints. Sans la moindre concertation, une modification de la législation du travail a été imposée, entraînant pour les travailleuses et travailleurs la perte d'importants acquis. Il en est de même en ce qui concerne la privatisation des entreprises publiques, qui s'est soldée par des milliers de licenciements, et la sous-traitance des activités économiques à de pseudo « coopératives de travail associé » au sein desquelles la législation du travail en vigueur n'est pas d'application. Autant de décisions politiques qui ont affaibli le mouvement syndical colombien dont l'impact atteint même plus 5 % de la population active.

Délégué des travailleuses et travailleurs de Suisse à l'Organisation internationale du Travail (OIT), Jean-Claude Prince a dénoncé le fait qu'en dépit des affirmations présentées à l'échelon international par le gouvernement du président Alvaro Uribe Vélez, sa responsabilité dans la persistance du climat de violence antisyndicale est incontestable, mettant notamment l'accent sur l'urgence :

- du respect de la vie, des droits de l'Homme et du libre exercice de l'activité syndicale et journalistique ;
- de mettre fin au plan d'anéantissement visant l'Union syndicale des travailleurs (USO) et les alternatives de gauche ;
- du renforcement des mesures de protection mises en œuvre en faveur des syndicalistes, journalistes et autres défenseurs des droits de l'Homme, mesures qui sont également recommandées par les Nations unies et la Conférence de Cartagena ;
- de faire établir la vérité et de réparer les dommages, dans toute la mesure du possible, en recherchant, jugeant et sanctionnant toutes les personnes qui se sont rendues coupables d'attentats, de menaces, de enlèvements et d'autres crimes en Colombie (le cas ;
- de la nécessité, en particulier, de mener de sérieuses investigations et de prononcer un juste châtiment à propos de l'attentat qui a frappé le 2 mars 2005 Rafael Cabarcas, dirigeant de

IUSO, et son garde-du-corps, Andrés Bohorquez ;

M. le vice-président Francisco Santos Calderon a assuré les représentants de IUSS et de la CISL que le gouvernement colombien était sensible aux préoccupations du mouvement syndical suisse et international et qu'il mettait tout en œuvre pour faire régner l'état de droit. Il a fait part des difficultés à instaurer la paix dans un pays qui compte quelque 28'000 assassinats par année. Admettant que la spirale de la violence a occulté la discussion sur le cadre permettant un réel exercice des droits syndicaux, il a demandé le soutien du mouvement syndical pour la reconduction et le renforcement du programme d'assistance technique du Bureau international du Travail (BIT) dont bénéficie déjà la Colombie. M. Francisco Santos Calderon s'est engagé à éclaircir plusieurs questions évoquées comme les abus commis dans le cadre des « coopératives de travail associé » qui seraient détournées de leur but, respectivement à l'encontre des travailleurs de la santé affiliés à ANTHOC, dans la municipalité de la Ceja, ainsi que des travailleurs affiliés à SINTRAOFAN, dans la municipalité de Cisneros.

Jean-Claude Prince (079 689 45 84) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100487737> abgerufen werden.